



PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Livret préparatoire aux travaux du GT dans le cadre de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

Groupe thématique-
**Bâtiments & Rénovation
énergétique**

Poitiers

11 avril 2024



Sommaire

1	LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE- METHODOLOGIE GENERALE.....	3
1.1	Propos introductifs	4
1.2	Objectifs de la démarche	6
1.3	Panoramas des leviers en Nouvelle Aquitaine	7
1.4	Documents et ressources complémentaires.....	10
2	FOCUS SUR LES LEVIERS DE DECARBONATION ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES SUR CE THEME.....	11
2.1	Changement de chaudière à fioul (résidentiel)	13
2.2	Changement de chaudière à gaz (résidentiel).....	14
2.3	Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)	15
2.4	Changement de chaudière à fioul (tertiaire)	16
2.5	Changement de chaudière à gaz (tertiaire)	17
2.6	Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)	18
3	LES CADRES STRATEGIQUES DEPLOYES EN NOUVELLE AQUITAINE SUR LA THEMATIQUE « BATIMENTS ET RENOVATION ENERGETIQUE»	19
3.1	Schémas, plans et programmations.....	20
3.2	Quelques chiffres clés et indicateurs en Nouvelle-Aquitaine sur la thématique « Bâtiments / Rénovation énergétique »	21
4	ELEMENTS COLLECTES AUPRES DES COLLECTIVITES	22
4.1	Introduction méthodologique	23
4.2	Aperçu général de la pertinence et de la mise en œuvre des actions.....	23
4.3	Illustrations complémentaires.....	26



1 La planification écologique- méthodologie générale

1.1 Propos introductifs

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable. C'est un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Après une année de travaux, qui a mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, la France se dote d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique.

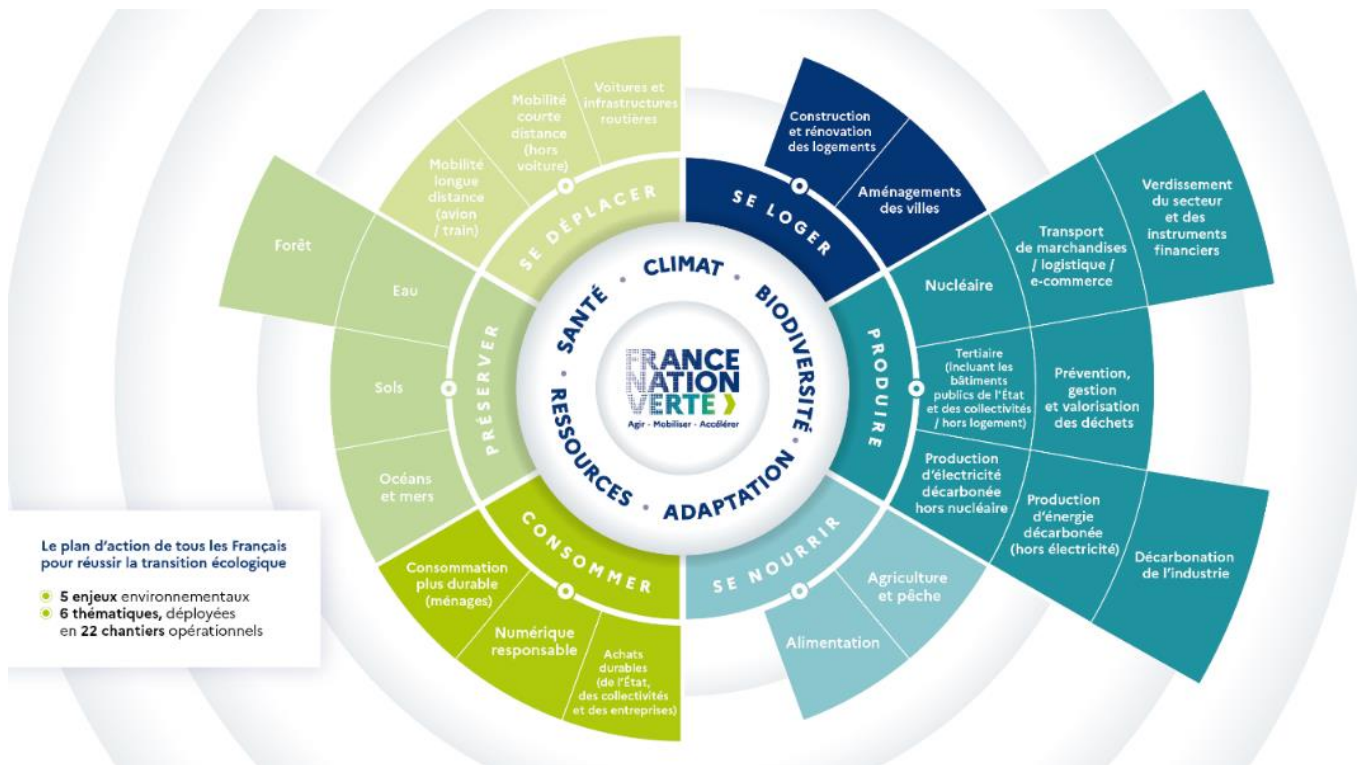
L'Etat a ainsi lancé le 28 septembre 2023 dernier, devant les présidents des Régions de France, le principe de « COP régionales » sur la transition écologique, sur le modèle des conférences de partie des Nations unies. Il s'agit notamment de construire un plan d'action « partagé », « d'ici l'été 2024 ».

Chacune de ces « COP territoriales » vise à définir régionalement une feuille de route en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 2030 en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et le budget carbone, la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)...

La circulaire du 29 septembre 2023 présente la transition écologique comme une priorité absolue. Elle insiste, tout particulièrement, sur les axes suivants : la réduction des gaz à effet de serre ; la préservation et la restauration de la biodiversité ; la gestion durable des ressources ; l'adaptation au changement climatique.

Les travaux de la planification écologique se structurent autour de 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action (cf. schéma ci-dessous), qui ont fait l'objet ces derniers mois d'un état des lieux approfondi permettant notamment de rehausser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés sur le territoire français.





L'exercice de la planification écologique en région s'organise sur la base d'une méthodologie nationale proposée par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) et réappropriée par les acteurs en région. Ainsi, le travail se déroule en quatre étapes :



1.2 Objectifs de la démarche

- **Réaliser un diagnostic partagé du territoire :**

Il s'agit d'une étape clé pour cadrer le débat avec les acteurs du territoire et se focaliser sur les enjeux spécifiques du territoire en matière de transition écologique sur lesquels de nouvelles actions sont attendues.

Le diagnostic est conduit à partir de travaux réalisés par le SGPE qui ont permis d'identifier différents leviers¹ pour chaque territoire régional en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (voir la présentation ci-après pour Nouvelle-Aquitaine) et de fixer des objectifs quantitatifs d'ici à 2030 pour réussir la transition écologique en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

A ce titre, l'exercice de diagnostic est orienté spécifiquement sur les enjeux cibles de la transition écologique spécifiques au territoire.

L'exercice de diagnostic fait l'objet d'un travail d'appropriation et d'enrichissement par les acteurs locaux. Ainsi, dans un 1er temps, le diagnostic est consolidé localement avec l'appui du SGPE et avec les représentants des services de l'Etat (directions régionales, opérateurs comme l'ADEME et l'AREC) et le conseil régional, experts sur les différents leviers permettant de consolider les leviers et les objectifs quantitatifs associés. Il est éventuellement complété par des éléments issus des plans et cadres stratégiques existants sur le territoire.

Dans un second temps, le diagnostic est enrichi via l'analyse d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités locales visant à identifier les enjeux et les actions mises en œuvre sur les différents leviers de la transition écologique.

In fine, le diagnostic doit permettre d'identifier les thèmes prioritaires du territoire à soumettre au débat afin d'identifier les actions futures à mettre en œuvre et nourrir ainsi la future feuille de route en matière de planification écologique.

- **Conduire un débat :**

Il s'agit ici d'organiser la concertation via des Groupes de Travail (GT) avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire, pour présenter les leviers, faciliter l'appropriation des objectifs et travailler à leur déclinaison opérationnelle. Il s'agit également de concerter à l'échelle des territoires infrarégionaux le choix des actions à mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs et de préparer la mise en œuvre de ces futures actions. Les CRTE pourront constituer un des supports opérationnels de mise en œuvre de la future feuille de route.

- **Établir une feuille de route régionale à l'horizon 2030**

La feuille de route doit identifier les actions à activer ou renforcer pour permettre l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 et matérialisera le choix des engagements pris par le territoire et par secteur (coconstruite avec les acteurs des territoires). Cette feuille de route sera organisée en tenant compte des particularités et des leviers spécifiques des territoires.

¹ « Levier » : item pour lequel le SGPE a identifié un évitement possible d'émissions de CO2 ou une réduction d'atteintes à la préservation de la biodiversité et des ressources.

Suivant le calendrier initial, la formalisation de la feuille de route régionale doit intervenir d'ici à l'été 2024. Elle constituera le livrable final de la démarche et dont la mise en œuvre sera suivie chaque année.

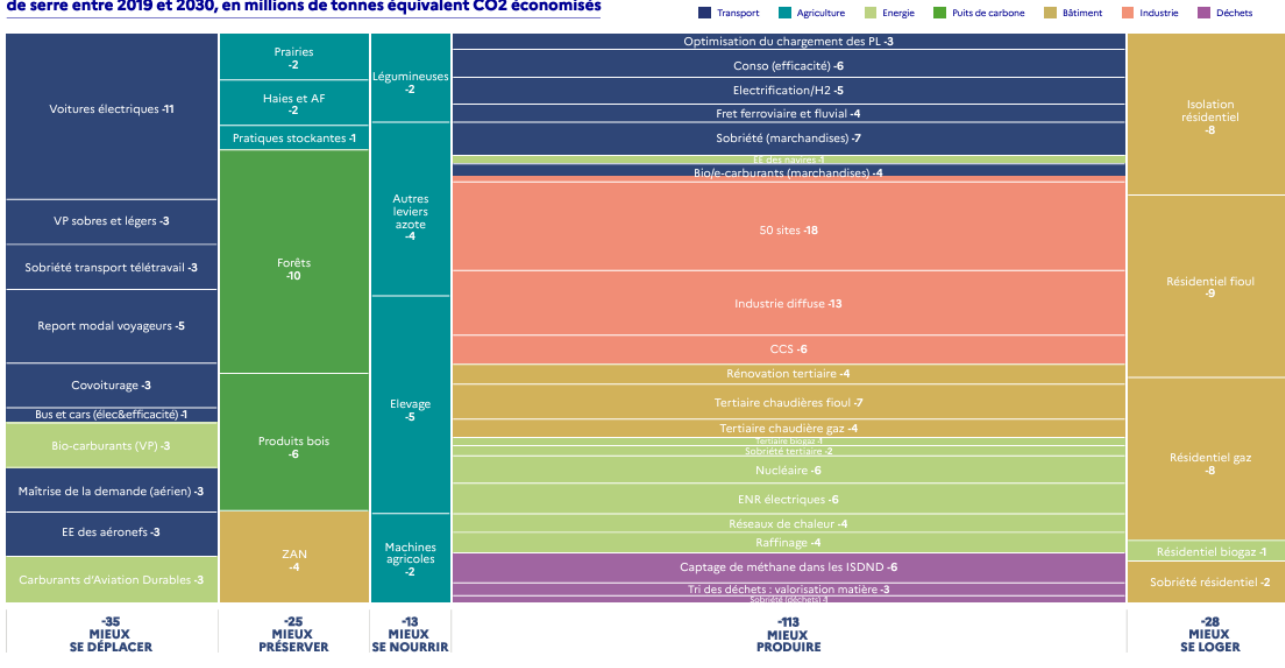
1.3 Panorama des leviers en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison spécifique des travaux de la planification écologique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Sur la base des 6 familles et des 22 chantiers d'action, le SGPE a projeté des objectifs d'ici à 2030 pour répondre aux enjeux de décarbonation et de maintien de la biodiversité en s'appuyant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

L'illustration ci-dessous exprime les réductions de CO2 attendus sur l'ensemble des 43 leviers (30 leviers de décarbonation et 13 leviers de préservation de la biodiversité et des ressources) :

Répartition provisoire des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés



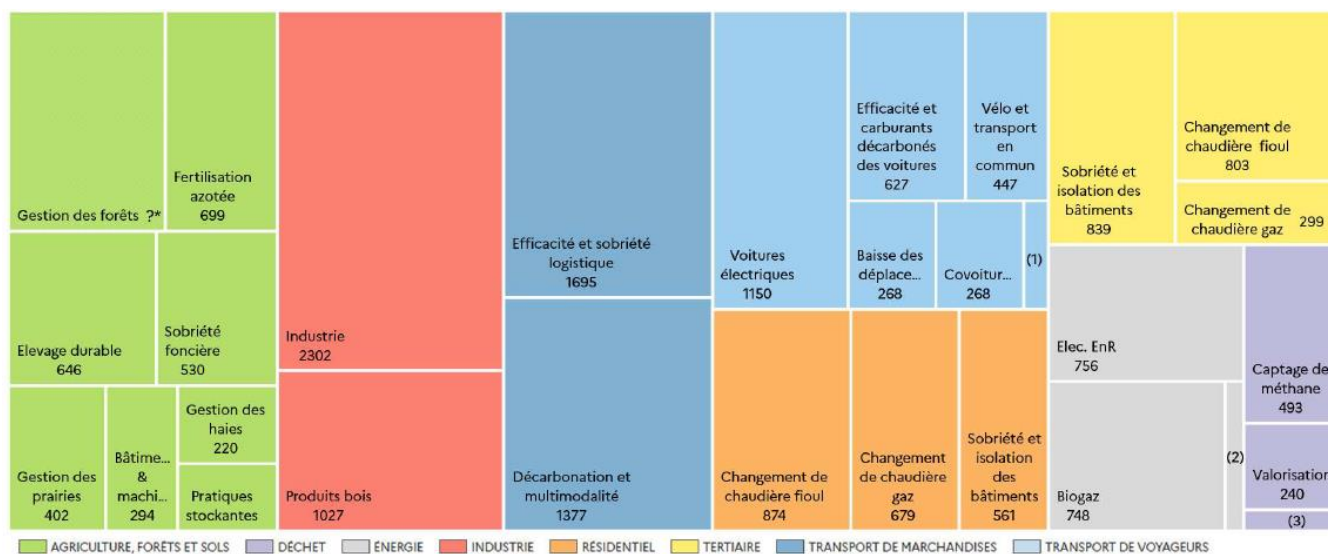
Après un travail à l'échelle nationale mené par le SGPE, une nouvelle étape s'engage dans chaque région afin de faciliter l'appropriation des objectifs déclinés à l'échelle de chacun des territoires et de discuter, jusqu'à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Suivant les 6 grandes familles (cf. ci-avant), les deux tableaux suivants présentent, de façon distincte et spécifique, pour Nouvelle-Aquitaine :

- Le panorama des leviers de décarbonation et les objectifs quantitatifs de ktCO₂ à économiser pour chacun d'ici à 2030
- Le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et les objectifs visés d'ici à 2030

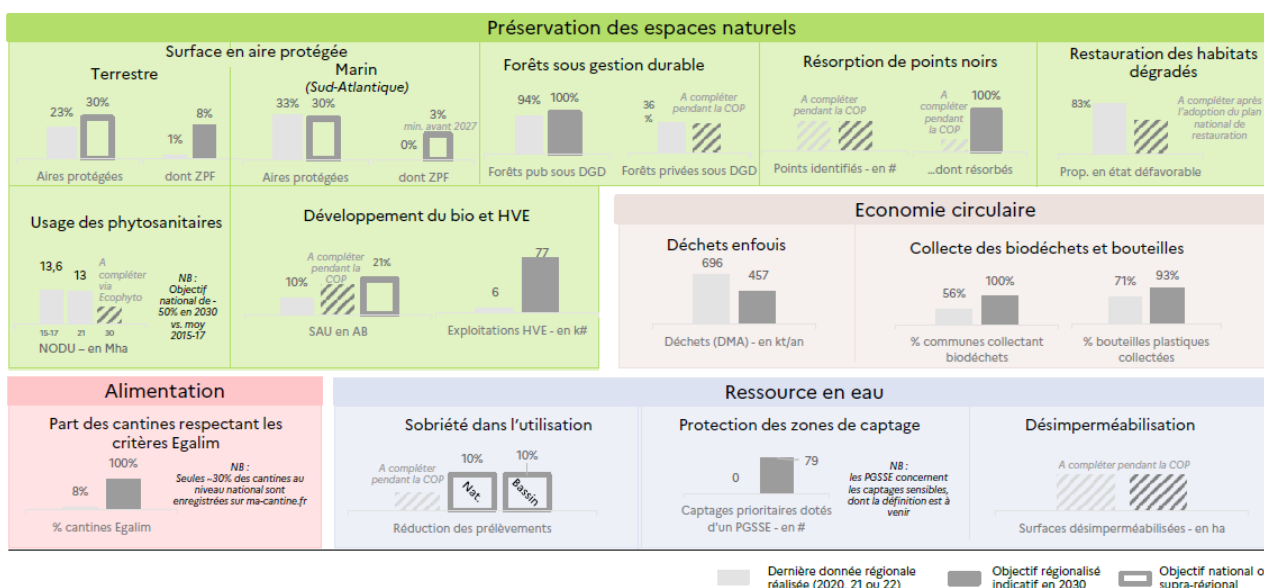
Panorama des leviers de décarbonation pour Nouvelle-Aquitaine (30 leviers)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂ e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 76 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 81 ktCO₂e. (3) Prévient des déchets : 59 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de biodiversité et de la gestion des ressources pour Nouvelle-Aquitaine (13 leviers)



Pour certains de ces leviers les objectifs ne sont pas quantifiés. La quantification doit pouvoir se réaliser dans le cadre des travaux engagés en Nouvelle-Aquitaine notamment lors de la phase de diagnostic.

La suite du livret, qui fait partie intégrante de la phase de diagnostic dans le cadre de l'exercice de définition de la feuille de route de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine **détaille l'ensemble de ces leviers pour la thématique** (sur la base des analyses du SGPE révisées, en date du 22 janvier 2024, susceptibles d'être modifiées à nouveau et des analyses réalisées par les différents directions et services de l'Etat et de la Région en Nouvelle-Aquitaine et les différents opérateurs spécialisés), ainsi que les objectifs quantitatifs définis, le cas échéant.

Le livret présente ensuite les **principaux cadres stratégiques** définis à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine pouvant contribuer à répondre aux objectifs établis dans le cadre de la Planification écologique, sur ce thème.

Enfin, il propose une **analyse des principaux éléments collectés auprès des différents niveaux de Collectivités de la région**, concernant les actions planifiées et mises en œuvre relatives aux leviers activables sur cette thématique.


1.4 Documents et ressources complémentaires

Les publications fournies par le Secrétariat Général à la Planification écologique (SGPE), regroupant l'ensemble des ressources utiles à la territorialisation de la planification écologique, sont accessibles via le site de France Nation Verte :

- <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/publications>

D'autres informations et ressources sont également accessibles via les sites suivants :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/transition-ecologique-des-territoires>
- <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/a-propos/#cop>
- <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/?h=ressources&hp=cHJldmldz1wb2kuNjUwNDRmMjM4N2EzNTg3ODE5N2NmMjAy#ressources?preview=poi.65044f2387a35878197cf202>



2 Focus sur les leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sur les thématiques « Bâtiments / Rénovation énergétique »

La suite du document présente de manière spécifique les différents leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui ont été identifiés, en lien avec cette thématique, pour Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'exercice de planification écologique et de préparation de la future feuille de route qui viendra détailler les actions à engager d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs.

Chaque levier est présenté de même manière :

- Une partie « **De quoi parle-t-on ?** » qui permet de donner une définition du levier et de son périmètre.
- Une partie « **Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison** » qui précise l'objectif du levier en ktCO₂ à économiser d'ici 2030 et sa déclinaison



2.1 Changement de chaudière à fioul (résidentiel)

2.1.1 De quoi parle-t-on ?

Parmi les combustibles fossiles utilisés pour le chauffage résidentiel figure le fioul (10% des combustibles mobilisé pour le chauffage). Suivant l'ADEME, l'empreinte carbone du chauffage au fioul équivaut à 53 kg CO₂e émis par m² par année (contre 6 kg CO₂e pour le chauffage électrique) (ADEME, 2023)², sachant que, au fil du temps, le système de chauffage devient moins performant. **Le remplacement d'une partie des équipements au fioul pourra donc permettre de réduire cette empreinte.**

Le levier porte sur **la suppression des chaudières au fioul** (ambition nationale de suppression de 75% des chaudières au fioul d'ici 2030). Seules les résidences principales sont considérées dans les chiffres issus du SDES qui font référence.

Clé de répartition régionale : logements chauffés au fioul (résidences principales)

2.1.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur) par le SGPE

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 869 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : réduire de 75% les résidences principales chauffées au fioul en 2030, soit – 270 000.

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5398601>

2.2 Changement de chaudière à gaz (résidentiel)

2.2.1 De quoi parle-t-on ?

Parmi les combustibles fossiles utilisés pour le chauffage résidentiel, figure le gaz, énergie privilégiée par les ménages français (38% des combustibles utilisés pour le chauffage, devant l'électricité : 35%) (Insee, 2021)³. Or suivant l'ADEME, l'empreinte carbone du chauffage au gaz équivaut à 38 kg CO₂e émis par m² par année (contre 6 kg CO₂e pour le chauffage électrique) (ADEME, 2023). **Le remplacement d'une partie des équipements au gaz pourra donc permettre de réduire cette empreinte.**

Le levier porte sur **le remplacement progressif d'environ 20% des chaudières au gaz (hors pompe à chaleur hybrides)** au niveau national et à horizon 2030. Seules les résidences principales sont considérées dans les chiffres issus du SDES qui font référence.

Clé de répartition régionale : Logements chauffés au gaz (résidences principales)

2.2.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 465 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : réduire de 20% les résidences principales chauffées au gaz en 2030, soit – 170 000.

³ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5398601>



2.3 Sobriété et isolation des bâtiments (résidentiel)

2.3.1 De quoi parle-t-on ?

L'isolation renvoie à la **capacité des résidences et matériaux utilisés à retenir la chaleur** en hiver, **la fraîcheur** en été. **La sobriété énergétique** renvoie à une **limitation de l'usage du chauffage et de la climatisation**, notamment parce que le bâti est mieux isolé et moins sujet à des évolutions de température.

Le levier porte sur **les efforts individuels et collectifs de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation ainsi que sur les rénovations profondes** permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique. Les deux impactent la consommation totale d'énergie, choisie comme clé de répartition.

Clé de répartition régionale : Consommation d'énergie finale dans le résidentiel

2.3.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 1 849 kt CO₂e d'émissions évitées au total par rapport à 2019, soit une réduction de 47%.

Ordre de grandeur : Température de consigne à 19°C et 500 000 rénovations performantes par an (échelle nationale).



2.4 Changement de chaudière à fioul (tertiaire)

2.4.1 De quoi parle-t-on ?

Une part du parc tertiaire (hôpitaux, écoles, bureaux, commerces, etc.) est équipée en chauffage alimenté au fioul. **Le remplacement d'une partie des équipements concernés pourra donc permettre de réduire l'empreinte carbone de ces bâtiments.**

Le levier porte sur **la suppression des chaudières au fioul dans le parc tertiaire**. La clé de répartition utilisée est ainsi **la consommation d'énergie issue de produits pétroliers dans le tertiaire**.

2.4.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 674 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : réduire de 75% les chauffages à fioul, soit de 1 700 GWh (remplacés par PAC, réseau de chaleur, biomasse).

2.5 Changement de chaudière à gaz (tertiaire)

2.5.1 De quoi parle-t-on ?

Une part du parc tertiaire (hôpitaux, écoles, bureaux, commerces, etc.) est équipée en chauffage alimenté au gaz. **Le remplacement d'une partie des équipements concernés pourra donc permettre de réduire l'empreinte carbone de ces bâtiments.**

Le levier porte sur **le remplacement progressif d'environ 20% des chaudières au gaz (hors pompe à chaleur hybrides)** au niveau national et à horizon 2030.

Clé de répartition régionale : consommation de gaz dans le tertiaire.

2.5.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif d'ici 2030 : 254 kt CO₂e d'émissions évitées en 2030 par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : 1,1 GWh corr. de gaz consommés dans le secteur tertiaire en 2030, soit une réduction de 20%.

2.6 Sobriété et isolation des bâtiments (tertiaire)

2.6.1 De quoi parle-t-on ?

L'**isolation** renvoie à la **capacité des bâtiments tertiaires et matériaux utilisés à retenir la chaleur** en hiver, **la fraîcheur** en été. **La sobriété énergétique** renvoie à une **limitation de l'usage du chauffage et de la climatisation**, notamment parce que le bâti est mieux isolé et moins sujet à des évolutions de température.

Le levier porte sur **les efforts de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation ainsi que sur la rénovation des bâtiments tertiaires** (public et privé) permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique. Les deux impactent **la consommation totale d'énergie**, choisie comme clé de répartition.

2.6.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 839 kt CO₂e d'émissions évitées en 2030 par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : Réduire de 8 000 GWh les consommations dans le secteur tertiaire en 2030 par rapport à 2019, soit une baisse de 40%.



3 Les cadres stratégiques déployés en Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques « Bâtiments et rénovation énergétique »



3.1 Schémas, plans et programmations

De nombreux schémas, plans et programmations ont d'ores et déjà été déployés en Nouvelle Aquitaine contribuant à la décarbonation et à la préservation des ressources et de la biodiversité sur ces leviers en région. Parmi eux, figurent en particulier :

- Néo Terra - Feuille de route n°2. Région, nov. 2023.
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : Premier bilan de mise en œuvre et modifications, Région, déc. 2021 + Rapport d'objectifs du SRADDET, Région, déc.. 2019
- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), Région, juin 2022
- Feuille de route construction durable 2020 – 2028 », Région Nouvelle-Aquitaine
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementale de transition énergétique
- PCAET...
- MaPrimeRenov
- Eco-prêt à taux zéro, Certificats d'économies d'énergie, à taux réduit
- Développement de l'utilisation de matériaux de construction bas carbone : paille-chanvre-bois-terre crue-réemploi
- Mise en œuvre de la démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine depuis 2021 et lancement en 2024 de la démarche Quartier Durable en Nouvelle-Aquitaine
- Accompagnement d'études structurantes / démonstrateurs : développement de l'utilisation des biosourcés dans le logement social / plateformes construction – déconstruction
- La mobilisation des fonds européens FEDER 14/20
- Convention territoriale de mise en œuvre du Programme « Service d'Accompagnement de la Rénovation Energétique » (SARE)
- Service public de la rénovation de la rénovation de l'habitat France Rénov' – programmes animés de l'Anah – espaces conseils France Rénov'
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRenov
- Aides à la rénovation du parc public : rénovation thermique, seconde vie, éco-PLS

Les actions et objectifs portés par ces cadres stratégiques en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources viendront notamment alimenter les discussions lors des différents temps de travail, pour, finalement, nourrir la feuille de route régionale.



3.2 Quelques chiffres clés et indicateurs en Nouvelle-Aquitaine sur les thématiques « Bâtiments / Rénovation énergétique »

Les chiffres ci-dessous (issus des travaux et études disponibles en région) ont pour vocation à illustrer les tendances à l'œuvre en région sur le périmètre du GT, pour répondre aux leviers identifiés par le SGPE. Ils ne sont pas exhaustifs, mais donnent quelques repères quant à l'état d'avancement de diverses actions déployées.

Pour le secteur résidentiel :

- **1 280** logements dont la rénovation énergétique a fait l'objet d'une aide de la Région et/ou FEDER en 2022 (Néo Terra) / **+ de 5 000 rénovations énergétiques** depuis 2019
- **-2,8%** de consommation énergétique résidentielle moyenne par ménage entre 2015 et 2018 (SRADDET)
- **2 405** logements sortis du statut de « Passoires thermiques » (étiquettes F ou G) grâce à ma PrimeRénov' Sérénité en 2022
- **72 038** logements aidés par MaPrimeRénov' en 2022, dont **98%** de maisons individuelles, plus de **4 300** au titre de MaPrimeRenov Sérénité
- **11 182** logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-prêt logement social en 2022⁴
- Plus de **90 000 actes** d'information/conseil/accompagnement réalisés en 2022 par le service France Rénov pour plus de **53 000 ménages**
- Plus de 9 700 logements sociaux rénovés énergétiquement via le soutien du FEDER 14/20
- En 2023, plus de **62 500 logements** ont bénéficié d'aides de l'Anah à la rénovation énergétique dans le parc privé, dont 58 000 au titre de MaPrimeRénov'
- En 2023, **1 955 logements sociaux** ont bénéficié d'aide pour la rénovation thermique et restructuration lourde pour une enveloppe de **12 M€**.

Pour le secteur tertiaire :

- **64** dossiers de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics accompagnés par la Région entre 2017 et 2022 – AAP Bâtiments du futur (Néo Terra)
- **-1,9%** de consommation énergétique des bâtiments tertiaires entre 2015 et 2018 (SRADDET)
- **337** projets retenus, en 2020 en Nouvelle-Aquitaine, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, dans le cadre de #France Relance

⁴ AREC NA



4 Éléments collectés auprès des collectivités





4.1 Introduction méthodologique

Une enquête a été adressée à l'ensemble des Collectivités de Nouvelle Aquitaine sur la base d'un questionnaire proposé par le SGPE, permettant d'analyser la pertinence perçue d'un ensemble d'actions de décarbonation et de préservation de la biodiversité sur la thématique « Bâtiments / Rénovation » et de recueillir l'état de mise en œuvre de ces mêmes actions pour chacune des Collectivités.

Les réponses se répartissent de la manière suivante par collectivité :

Type collectivité	Nb collectivité	Nb fichiers reçus	Taux de retour
Commune	4 356	563	12,92 %
Département	12	7	58,33 %
EPCI	155	81	52,26 %
Région	1	1	100,00 %
Total	4 524	652	14,41 %

638
Nombre de fichiers chargés

Suivi des dépôts des communes

Département	Nombre de communes	Nombre de fichiers reçus	Taux de retour
Charente	365	19	5,21 %
Charente-Maritime	463	100	21,60 %
Corrèze	280	29	10,36 %
Creuse	256	60	23,44 %
Deux-Sèvres	256	21	8,20 %
Dordogne	505	66	13,07 %
Gironde	535	97	18,13 %
Haute-Vienne	195	3	1,54 %
Landes	327	85	25,99 %
Lot-et-Garonne	319	13	4,08 %
Pyrénées-Atlantiques	546	55	10,07 %
Vienne	266	15	5,64 %
Total	4313	563	13,05 %

Suivi des dépôts des EPCI

Département	Nombre d'EPCI	Nombre de fichiers reçus	Taux de retour
Charente	9	4	44,44 %
Charente-Maritime	13	8	61,54 %
Corrèze	9	8	88,89 %
Creuse	9	4	44,44 %
Deux-Sèvres	8	4	50,00 %
Dordogne	20	8	40,00 %
Gironde	28	8	28,57 %
Haute-Vienne	13	8	61,54 %
Landes	18	14	77,78 %
Lot-et-Garonne	12	6	50,00 %
Pyrénées-Atlantiques	9	4	44,44 %
Vienne	7	5	71,43 %
Total	155	81	52,26 %

Liste des dépôts par département

Département	Nom	Nombre de fichier	Population
17	Charente-Maritime	1	655 709
23	Creuse	1	115 995
24	Dordogne	1	412 807
33	Gironde	1	1 636 391
40	Landes	1	418 122
47	Lot-et-Garonne	1	330 844
79	Deux-Sèvres	1	374 481
Total		7	

Nota : La Région a également renseigné le questionnaire. L'analyse du contenu, compte tenu des périmètres de compétences et d'intervention de la Région, n'est pas présenté ici.

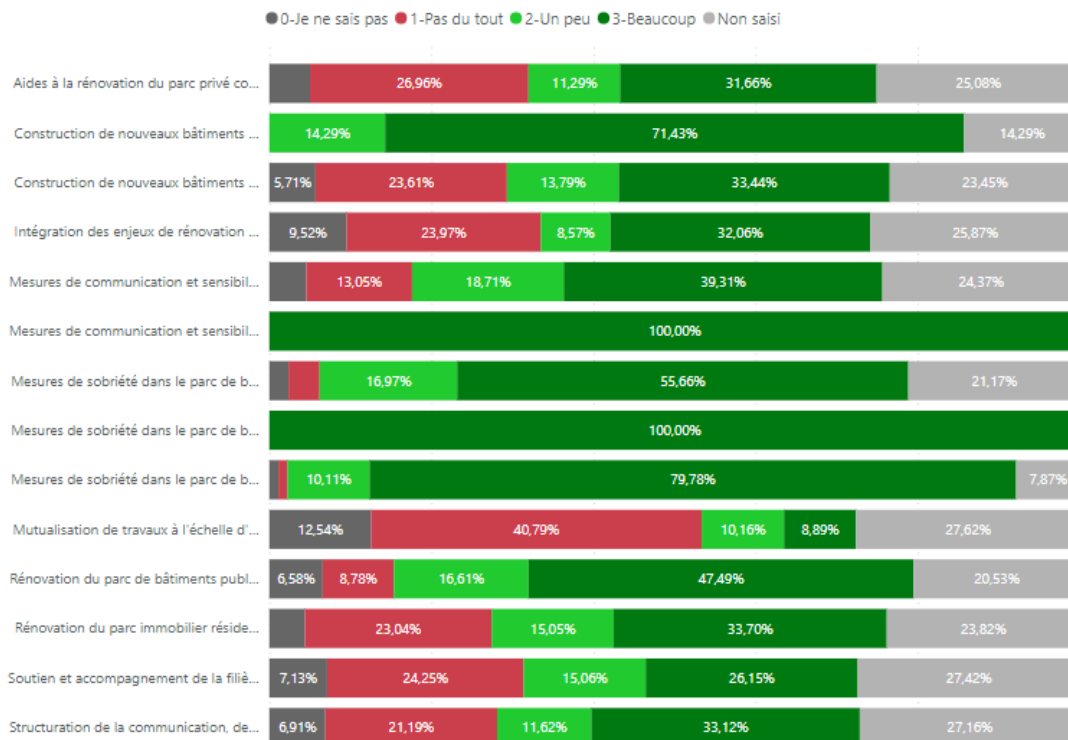
4.2 Aperçu général de la pertinence et de la mise en œuvre des actions

Ces données sont issues des réponses tous niveaux de collectivités confondus, afin de faire un premier état des lieux quant à la pertinence perçue des actions identifiées par le SGPE, ainsi que de l'état de leur mise en œuvre. Auparavant, un tableau recense les actions répertoriées dans le questionnaire du SGPE adressé aux collectivités.

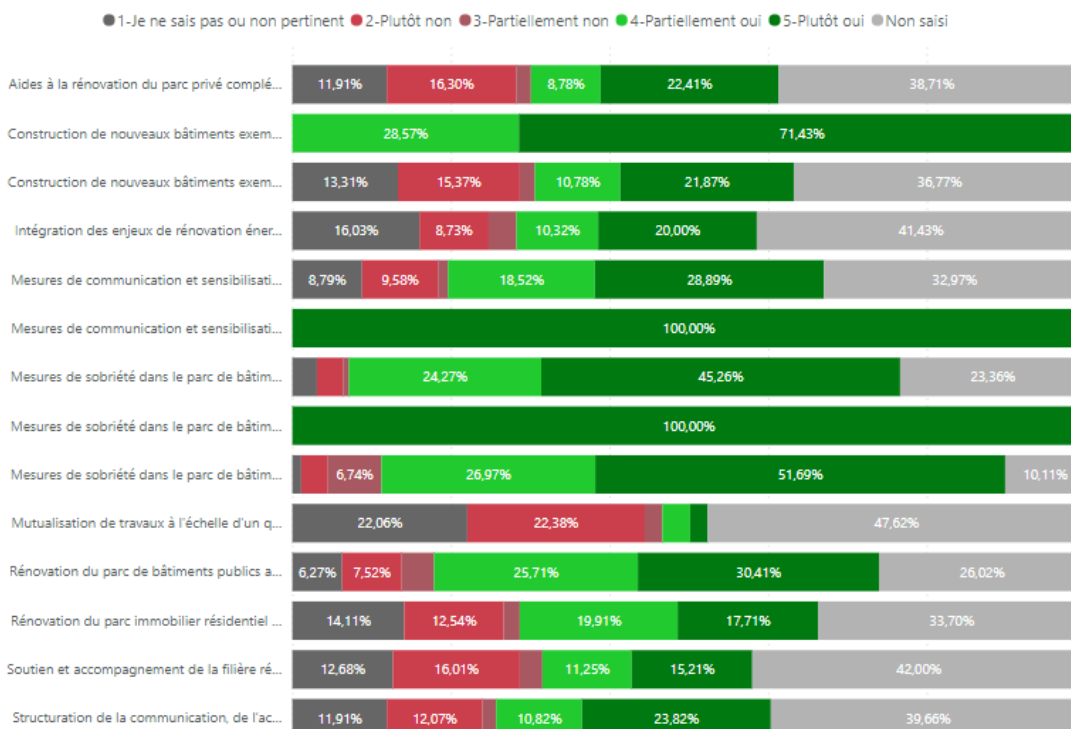
Leviers	Liste des actions SGPE dans le périmètre de ce GT
Rénovation (résidentiel)	Structuration de la communication, de l'accompagnement et du conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Renov
	Rénovation du parc immobilier détenu par la collectivité
	Intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat - OPAH
Rénovation (tertiaire)	Rénovation du parc de bâtiments publics avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire
	Mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (températures de chauffage, consommation de gaz et d'électricité, etc)
Rénovation (tertiaire) / Rénovation (résidentiel)	Soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex. annuaires, promotion des acteurs locaux, mise en relation / partenariats, aides aux acteurs...)
	Mutualisation des travaux à l'échelle d'un quartier (ex. identification de quartiers, animation, dispositifs d'aller vers, mises en relation...)
	Mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aides et aux enjeux de la rénovation
	Aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov
Rénovation (tertiaire) / Sobriété foncière	Construction de nouveaux bâtiments exemplaires cohérents avec les objectifs d'écoconception et de sobriété foncière

Ces graphiques seront présentés en séance lors de la concertation.

Pertinence perçue des actions tous niveaux de collectivités confondus :



Etat de la mise des actions tous niveaux de collectivités confondus :



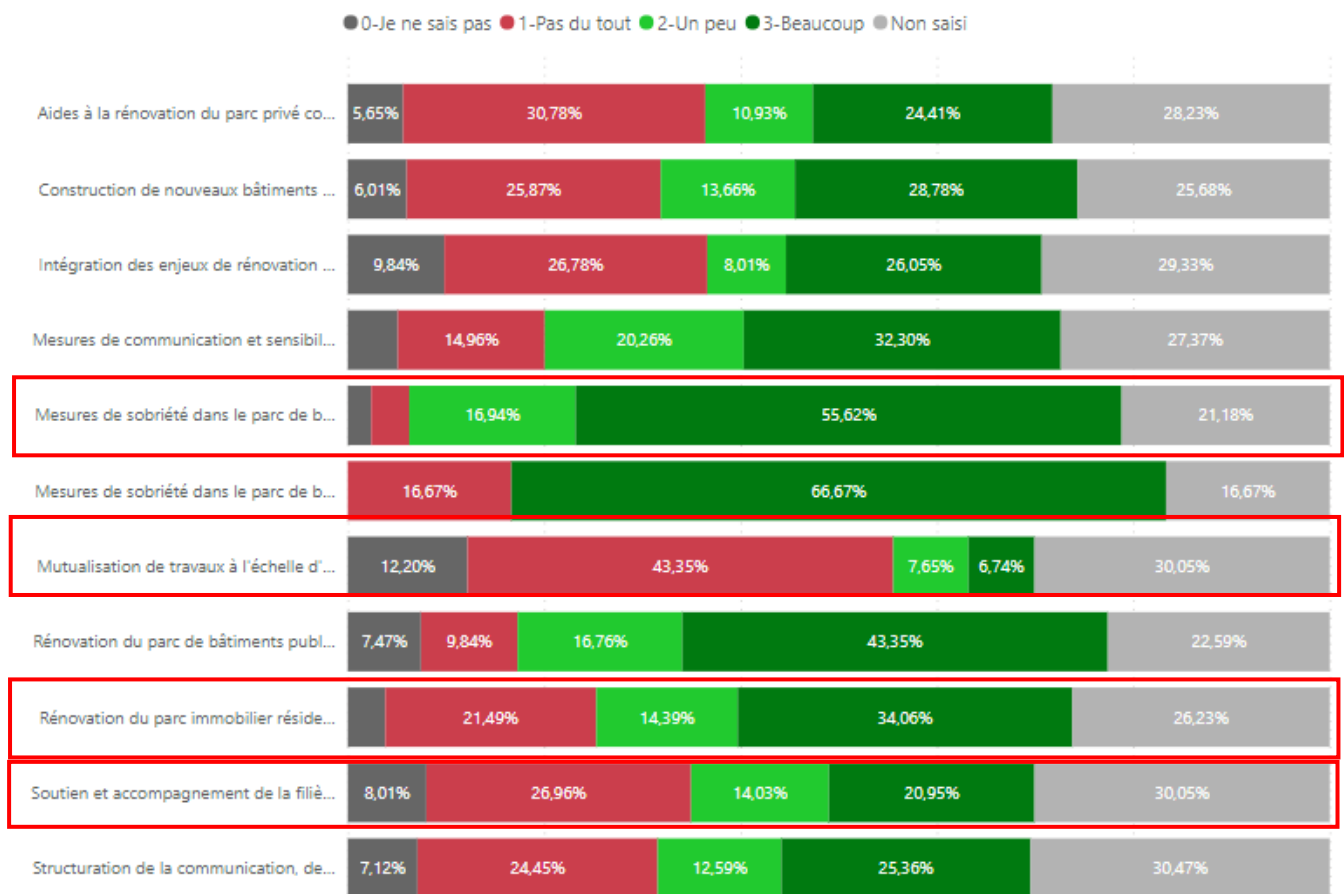


4.3 Illustrations complémentaires

Les illustrations suivantes sont présentées à titre indicatif et ne seront pas détaillées en séance, mais pourront alimenter les réflexions pour les travaux à venir.

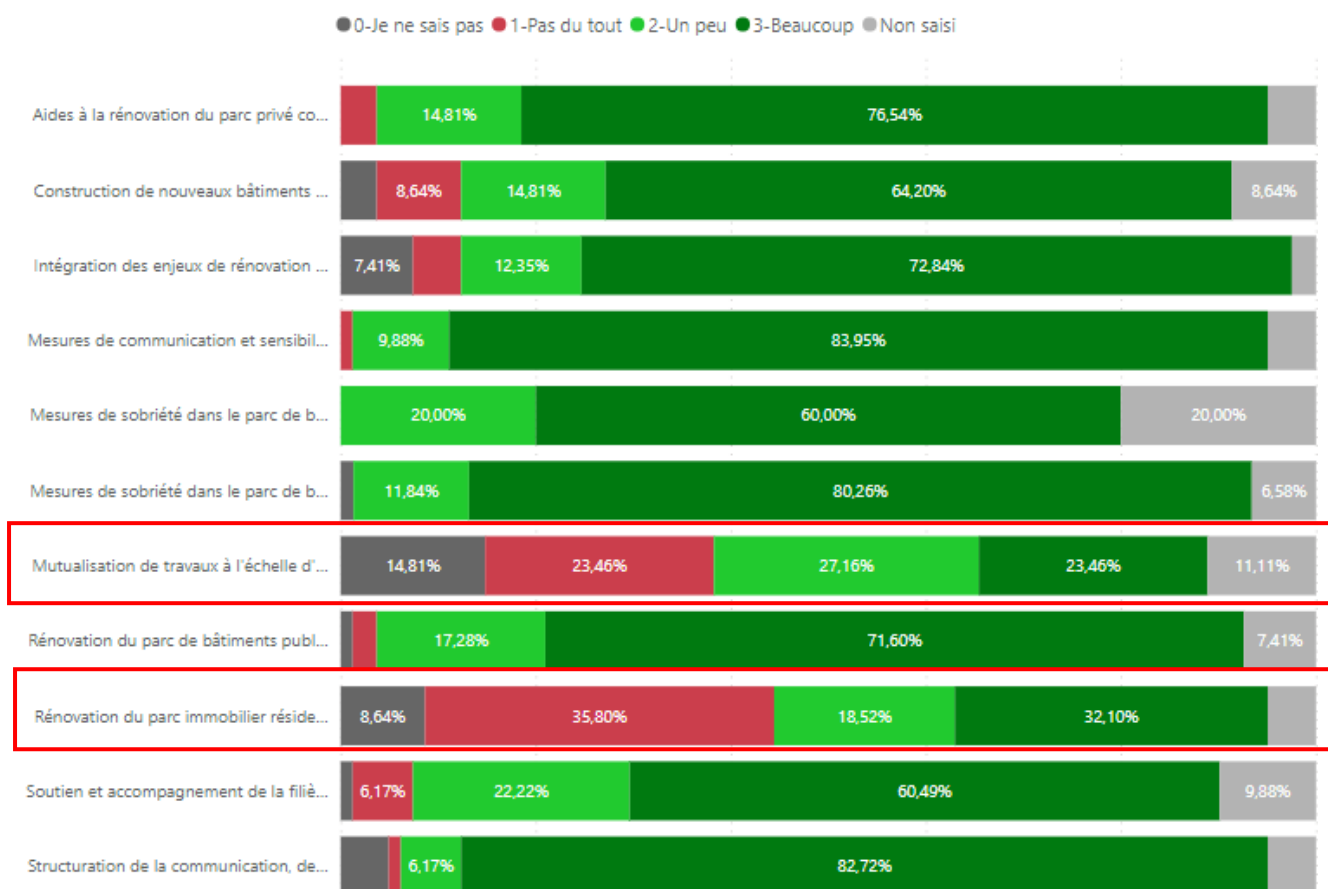
4.3.1 Pertinence des actions par niveau d'analyse

Les communes



- Plus de 70 % des communes trouvent les mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage, consommation de gaz et d'électricité, etc...) pertinentes pour leur territoire. Presque de la moitié d'entre elles estiment également que la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité est une action pertinente.
- En revanche, presque 45% des communes ont répondu que la mutualisation des travaux à l'échelle d'un quartier n'était « Pas du tout » pertinente. Ce sont aussi plus un quart des communes qui estiment « Pas du tout » pertinente le soutien et l'accompagnement de la filière de rénovation énergétique (ex : annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs, etc.).

Les EPCI



- Globalement, les EPCI estiment que toutes les actions relatives aux leviers de la thématique « Bâtiments / Rénovation énergétique » sont très pertinentes à l'échelle de leur territoire.
- Toutefois, il est à noter que presque un quart d'entre eux ont répondu « pas du tout pertinent » pour l'action de mutualisation des travaux à l'échelle d'un quartier. Plus d'un tiers d'entre eux jugent également que la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu pas la collectivité n'est pas pertinente.

Les Départements



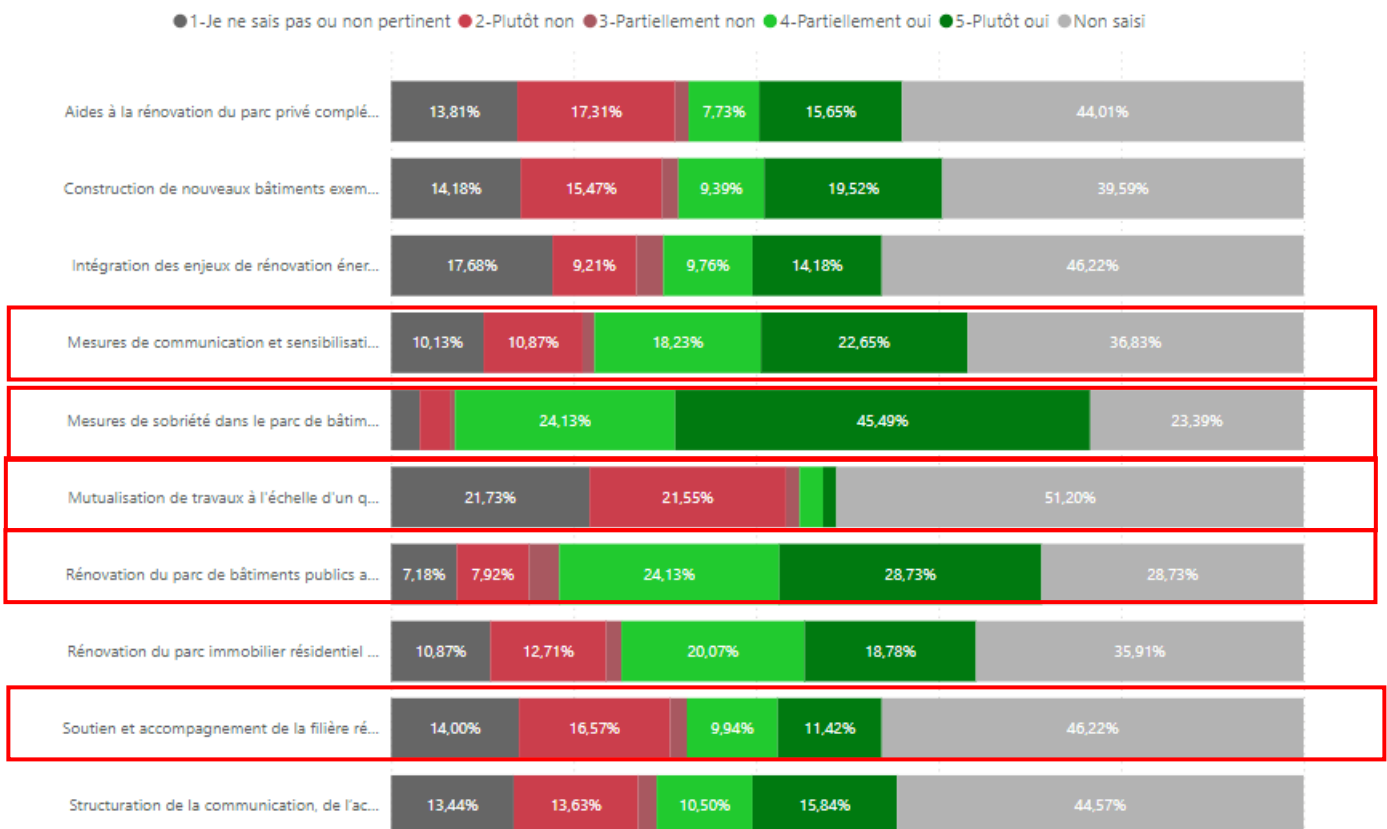
- Comme pour les EPCI, les Département ont répondu que la majorité des actions de sobriété, d'isolation et d'efficacité énergétique étaient très pertinentes.
- Néanmoins, on remarque un très fort taux de « Non saisi » (57,14%) pour l'action de rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par la collectivité. Ce résultat est à mettre en lien avec le bloc de compétences des départements.



4.3.2 Etat de la mise en œuvre des actions par niveau d'analyse

Les réponses recueillies aux questionnaires du SGPE se déclinent de la façon suivante par niveau de collectivités.

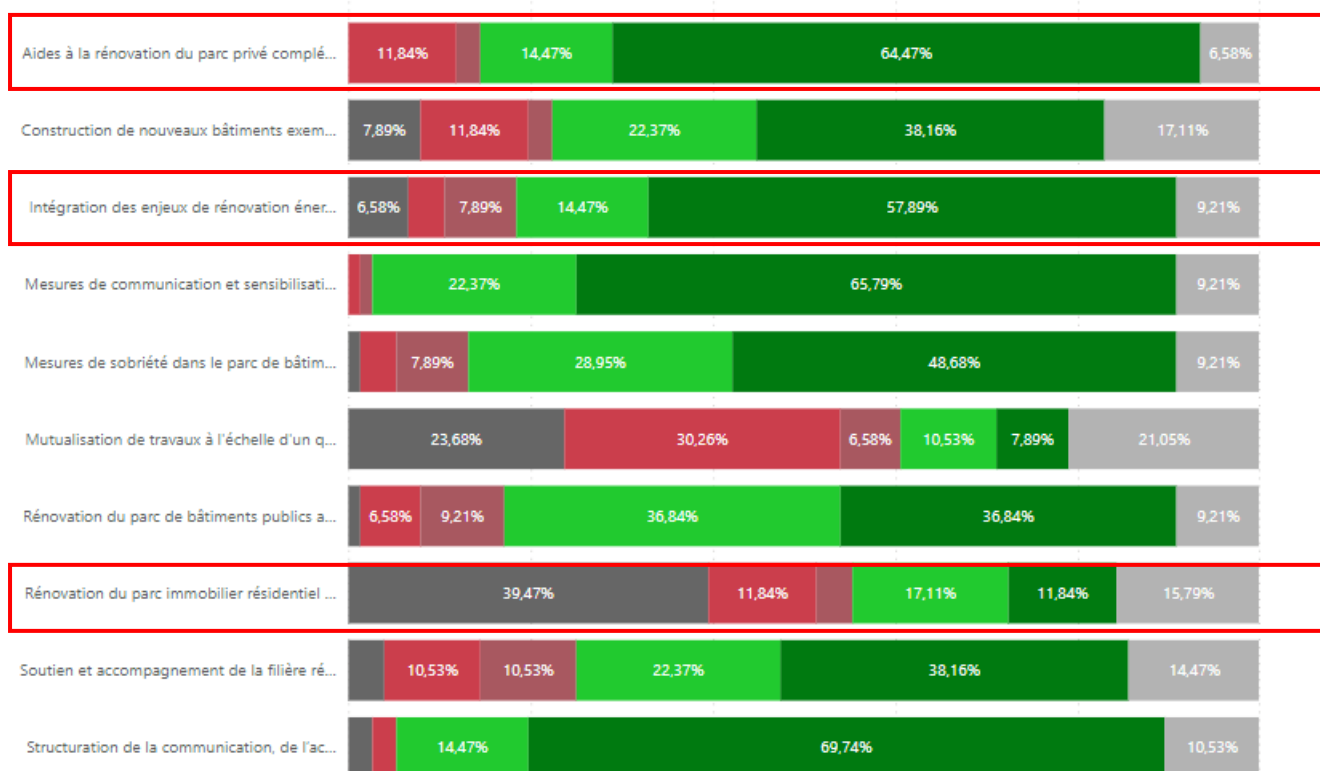
Les communes



- Presque 70% des communes mettent déjà en place des mesures de sobriété dans le parc de bâtiments publics (températures de chauffage, consommations de gaz et d'électricité, etc...). Plus de la moitié d'entre elles rénovent le parc de bâtiments publics avec un niveau d'action cohérents avec le Décret Tertiaire. Enfin, 40% des communes déclarent mettre en œuvre des mesures de communication et de sensibilisation aux dispositifs d'aide et aux enjeux de la rénovation.
- Toutefois, on constate un taux relativement élevé de « Non saisi » pour un grand nombre d'actions identifiées par le SGPE. Par exemple, 51,2% des communes ne se sont pas prononcées sur la mutualisation des travaux à l'échelle d'un quartier, et 46,22% ne se sont pas positionnées sur le soutien et accompagnement de la filière rénovation énergétique (ex : annuaires, promotion des acteurs locaux, mises en relation / partenariats, aides aux acteurs...). Ces résultats sont à mettre en perspective avec le bloc de compétences des communes.

Les EPCI

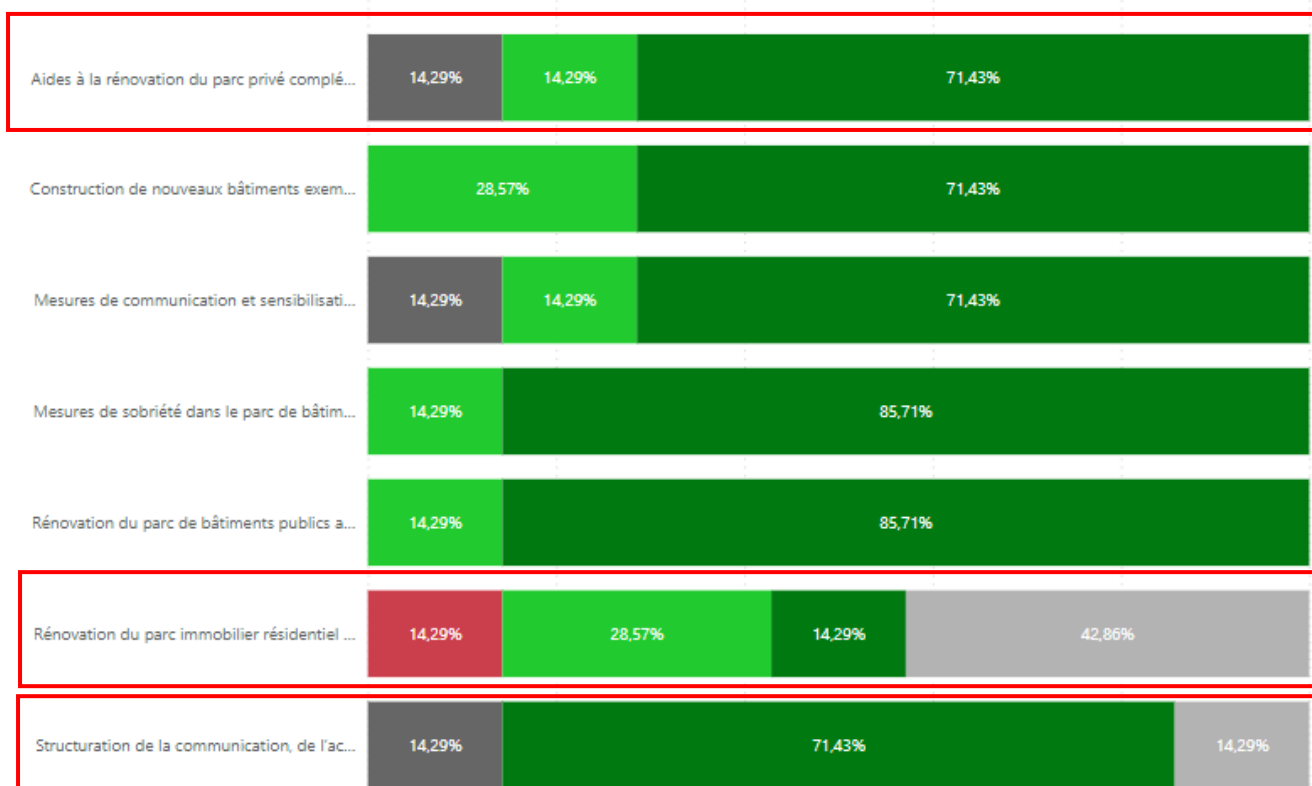
● 1-Je ne sais pas ou non pertinent ● 2-Plutôt non ● 3-Partiellement non ● 4-Partiellement oui ● 5-Plutôt oui ● Non saisi



- Près de 30% des EPCI mettent en place des actions pour la rénovation du parc immobilier résidentiel ; plus de 70% des actions d'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les OPAH ; et près de 80% des aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales.
- Globalement, les EPCI se sont positionnés sur l'ensemble des actions identifiées par le SGPE concernant la thématique « Bâtiments / Rénovation énergétique ».


Les Départements


● 1-Je ne sais pas ou non pertinent ● 2-Plutôt non ● 3-Partiellement oui ● 4-Plutôt oui ● 5-Non saisi




- Près de 42% des Départements mettent en œuvre des actions pour la rénovation du parc immobilier résidentiel ; et près de 85% des aides à la rénovation du parc privé complémentaires aux aides nationales / dispositif MaPrimeRénov. Ils sont également plus de 70% à structurer la communication, l'accompagnement et le conseil à la rénovation, notamment via l'ouverture d'un espace France Rénov.
- Néanmoins, ils sont plus de 40% à ne pas s'être prononcés sur la rénovation du parc résidentiel détenu par la collectivité, constat qui est à mettre au regard du bloc de compétences des Départements.



 04 67 02 29 02

 contact@edater.com

 265, Avenue des États du Languedoc
34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

